

04/12

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 23 avril 2012****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Robert SKIPPON (arrivé à 8h36), Etienne WASMER.

Paul BERNARDET, Constance AIMON, Arnaud BONTEMPS, Raphaël OLLIVIER MREJEN, Hadrien RETORD.

Philippe PETAT.

Axel KAHN (arrivé à 8h50), Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

François HEILBRONN (procuration à Christian LEQUESNE).

Anouck MANEZ (procuration à Arnaud BONTEMPS), Diane KARCHER-MOURGUES (procuration à Hadrien RETORD) Simon BACIK.

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE.

Nadège ABOMANGOLI, Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Etienne WASMER), Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Hervé CRÈS

Nelly ANTOINE

Nadia MARIK

Francis VERILLAUD

Peter GUMBEL

Michel GARDETTE

Nicolas PEJOUT

Isabelle BOSSARD

Benjamin GIAMI

Dolly CARENE

Pascale LECLERCQ

David COLON

Frédéric PUIGSERVER

administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
représentante du recteur,
directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directeur de la communication,
directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
directeur de la vie universitaire,
chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
chargé de mission à la direction générale
assistante d'Hervé Crès,
co-directrice de la scolarité,
directeur du campus de Paris, Collège universitaire,
président enseignant à la commission paritaire.

I.	Election du président de la section disciplinaire	p. 2
II.	Approbation du calendrier des élections syndicales des représentants étudiants au Conseil scientifique	p. 2
III.	La politique internationale de Sciences Po	p. 3
IV.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 19 mars 2012.	p. 9
V.	Échange d'informations sur des questions diverses	p. 9

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2012**

La séance est ouverte à 8 heures 31, sous la présidence de Michel PEBEREAU, qui annonce la liste des absents et les procurations :

- Jean-Paul CASANOVA donne procuration à Michel PEBEREAU
- François HEILBRONN donne procuration à Christian LEQUESNE
- Anouck MANEZ donne procuration à Arnaud BONTEMPS
- Jean-Paul FITOUSSI à Etienne WASMER
- Diane KARCHER-MOURGUES donne procuration à Hadrien RETORD

I. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE

a) Exposé

Hervé CRES indique qu'à la suite de la démission d'Erhard FRIEDBERG, suppléé par Etienne WASMER, le Conseil doit procéder à la réélection du représentant des professeurs d'université à la section disciplinaire. Erhard FRIEDBERG représentait le collège des professeurs d'université et personnels assimilé. Ce collège comprend les directeurs de recherche de la Fondation ainsi que les professeurs d'université associés. Aussi Christian LEQUESNE et François HEILBRONN en font partie. Hervé CRES précise cependant que François HEILBRONN n'a pas souhaité présenter sa candidature à la présidence de la section disciplinaire.

Etienne WASMER présente sa candidature.

En l'absence d'autre candidat, Michel PEBEREAU s'enquiert de l'utilité d'un vote à bulletin secret.

L'assemblée décline la proposition de vote à bulletin secret.

b) Vote

Hervé CRES rappelle les modalités du vote, inscrites dans le règlement de scolarité, puis soumet la candidature d'Etienne WASMER aux voix.

Etienne WASMER est élu président de la section disciplinaire à l'unanimité.

II. APPROBATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES DES REPRESENTANTS ETUDIANTS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

a) Exposé

Hervé CRES déclare que ces élections avaient été organisées en début d'année. À la suite d'un recours du MET, les élections au Conseil scientifique ont été annulées par la Commission de contrôle des opérations électorales de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. L'objet du recours portait sur l'annulation de la liste présentée par le MET, incomplète, donc interdite par les règlements. Ce recours a été rejeté. Néanmoins la Commission a constaté que figuraient sur les listes électorales des représentants inscrits en master. Or, selon la décision de la commission de contrôle, « *les listes des Conseils scientifiques présentaient des étudiants inscrits en master 1 et en master 2 ne sont pas assimilables à des formations de troisième cycle, telles qu'elles sont définies par les articles L 612 1 et*

L 612 7 du Code de l'éducation, la validation de ces listes n'est pas conforme au statut d'IEP, et constitutive d'une irrégularité » Hervé CRES précise que l'article 18 des statuts rappelle que les représentants des étudiants de troisième cycle constituent le collège électoral au Conseil Scientifique. Demeure une ambiguïté, dans la mesure où la définition de ce troisième cycle date d'une époque où les doctorats et les DEA y étaient intégrés. Le LMD a abrogé le concept de DEA pour le remplacer par un concept de master recherche et l'institut a considéré à l'époque que les étudiants en deuxième année de master pouvaient entrer dans ce collège électoral du troisième cycle. Une deuxième modification est intervenue en 2006 par arrêté du 7 août, abrogeant la distinction entre master « recherche » et master « professionnel ». Hervé CRES rappelle que l'institut a mis en œuvre ces modifications, si bien que l'ensemble des masters de Sciences Po n'entre plus dans le giron des écoles doctorales. En conséquence, il est proposé d'acter l'interprétation selon laquelle le collège électoral, pour les élections au Conseil scientifique, se réduit exclusivement aux étudiants qui sont régulièrement inscrits en doctorat.

b) Questions et observations

Arnaud BONTEMPS observe que le 2 mai 2012 est un mercredi, et non un mardi.

c) Vote

Le Conseil de direction décide que le collège électoral des élections des représentants étudiants au Conseil scientifique est constitué des étudiants doctorants régulièrement inscrits à l'IEP de Paris.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

En l'absence d'objections, le calendrier est approuvé dans les mêmes conditions, sous réserve de la correction portant sur le mercredi 2 mai.

III. LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SCIENCES PO

a) Exposé

En préambule, François VERILLAUD souligne que la politique internationale de l'institut s'inscrit dans le temps et témoigne de la clairvoyance de Richard DESCOINGS qui l'a définie et mise en œuvre dès 1996. Les Conseils successifs ont approuvé les évolutions de cette politique et la poursuite de ses enjeux.

La politique internationale de l'institut rassemble des actions et des stratégies validées par les Conseils. À la différence des autres universités, elle n'est pas constitutive de différentes actions additionnées, mais obéit à une vision stratégique d'ensemble. Francis VERILLAUD en décline les grands thèmes : les accords d'échange, les doubles diplômes, le recrutement à l'international.

À son sens, le premier axe de cette politique est constitué par la 3^{ième} année d'études à l'étranger : 1500 élèves partent à l'étranger chaque année, et ce séjour représente une année complète d'un cursus de trois ans. Aucune université au monde n'a mis en place d'obligation comparable, que Francis VERILLAUD qualifie d'« acte fondateur du projet éducatif », par le fait de permettre aux élèves de comparer la formation de Sciences Po à celles d'universités partenaires.

Le deuxième axe de cette politique est l'intégration des étudiants internationaux dans les programmes de Sciences Po. Avant 1996, une bonne partie de ces étudiants était inscrite dans des programmes spécifiques, séparés des étudiants français. La stratégie de 1996 a impliqué l'idée que tous les étudiants internationaux soient intégrés à l'ensemble des programmes. Francis VERILLAUD évoque les campus

hors de Paris, avec des étudiants venant de toutes les régions du monde, et les masters de l'école d'Affaires internationales de Sciences Po, qui réunit plusieurs dizaines de nationalités différentes.

Le troisième acte fondateur repose sur la création de partenariats d'excellence : 567 accords de coopération internationale de l'institut avec le reste du monde, 404 partenaires universitaires, 383 partenariats liés à des échanges. Soixante-dix pour cent de ces partenaires font partie des classements des universités au niveau international du *Times Higher Education* ou du classement QS. Pour Francis VERILLAUD, ces partenariats ont abouti à une relation d'échange concrète, et impliquent des personnes engagées entre l'université partenaire et Sciences Po. Il ajoute que l'ensemble de la politique internationale de Sciences Po est construit sur la notion de l'échange : Sciences Po manifeste ses valeurs tout en reconnaissant le niveau et la légitimité de ses partenaires. Sur ce point, le fait que Sciences Po ne se soit pas engagé dans les programmes *offshore* (création de « filiales » des universités à l'étranger) et soit restée ancrée sur cette notion d'échange témoigne d'une différence marquante et reconnue par ses partenaires.

S'agissant des effets de la politique produits sur l'institut, les choix opérés en 1996 ont abouti à plusieurs conséquences, telle la refonte des programmes de formation, qui découle directement de la mise en concurrence induite par les ambitions internationales de Sciences Po. Les services liés à la qualité de la vie étudiante ont été améliorés et la politique internationale a également pesé sur la croissance et la diversification des financements. Le renforcement de la recherche découle aussi de cette politique, par le jeu des comparaisons. Cette politique internationale a par ailleurs influé sur la question du recrutement des professeurs et des chercheurs, ainsi que sur le développement de l'innovation de l'institut (doubles diplômes, Medialab).

Pour Francis VERILLAUD, la stratégie internationale de Sciences Po constitue un substitut à la politique des classements internationaux. Il rappelle que pour être bien classé, il est nécessaire d'avoir un grand nombre de professeurs, de chercheurs, et de nombreuses publications. Or, à Sciences Po, le nombre de professeurs permanents n'est pas important par rapport aux autres institutions, et ce, malgré des augmentations ces dernières années. De ce point de vue, la politique internationale constitue un élément clef pour la reconnaissance de Sciences Po à l'international et se substitue en partie à cette politique des classements.

Enfin, la politique internationale est construite sur la notion d'attractivité. Des récents développements à l'international de l'institut, l'un des points clefs est le recrutement, avec 8875 élèves ou étudiants inscrits dans des programmes aboutissant à un diplôme. Sur ces étudiants, 2781 sont des étudiants étrangers, soit 31 % d'entre eux, provenant d'une part du Collège et d'autre part des masters et de l'école doctorale.

- Au niveau du Collège, l'institut comptait 1000 candidats internationaux en 2008 contre 1500 en 2011 et 1800 en 2012, soit une augmentation de près de 80 % en quatre ans.
- Au niveau du master, l'institut comptait 1260 candidats internationaux en 2009, contre 2130 en 2011 et 2550 en 2012, soit une augmentation de plus de 100 %.

Pour le Collège, le succès de cette attractivité réside dans l'adaptation de l'offre de programmes à la demande internationale et dans la création du Collège universitaire. Ce Collège propose un programme intellectuel unique au niveau mondial, puisqu'il permet de recruter aussi bien à partir du français qu'à partir de l'anglais, ou d'autres langues. Ce programme multiculturel et multilingue donne à Sciences Po la capacité de former des étudiants venant du monde entier dans un creuset commun. Un deuxième élément réside dans l'amélioration de l'organisation du recrutement. L'institut a réuni les chargés de mission du Collège universitaire et des affaires internationales pour faire la promotion de Sciences Po et de ses programmes dans les lycées du monde entier. Enfin, Sciences Po s'appuie sur une stratégie de conviction et de reconnaissance de sa formation véhiculée par les candidats, à travers la mise en place des doubles diplômes au niveau Bachelor avec Columbia, UCL, et Keio University. Ces trois doubles diplômes concernent plus de 400 candidats. Le mariage de ces programmes conduit à obtenir une forte reconnaissance au niveau mondial et à renforcer l'attractivité de l'institut. Francis VERILLAUD dresse

ensuite un focus spécifique sur le cas américain et déclare qu'à partir du moment où Sciences Po est en capacité de recruter des étudiants des High Schools américaines, les étudiants d'autres nationalités seront plus enclins à venir à Sciences Po. Pour entrer dans ces universités, Sciences Po a recruté une personne à l'université de Columbia.

Pour le master, les raisons du succès sont identiques : l'offre des masters et des écoles a été adaptée à la demande, et constitue un élément très fort de visibilité de Sciences Po pour le recrutement. La lisibilité des programmes joue également, avec des masters regroupés à l'intérieur des écoles. Francis VERILLAUD ajoute que l'adaptation des programmes aux conditions du recrutement est un élément clef : 80 % des candidats au niveau master postule sur des programmes en anglais. L'institut est entré sur de nouveaux viviers de recrutement, et se trouve en concurrence avec les meilleures universités anglo-saxonnes. Sur ce point, la création de l'école d'Affaires internationales a été un élément fort d'augmentation des candidatures en 2011, ce qui est aussi vrai pour l'école de la communication. La notoriété de Sciences Po et la reconnaissance de son positionnement sont le fruit de sa politique institutionnelle : plus de 50 % des candidats en master proviennent des universités partenaires. La troisième année à l'étranger constitue une force pour la venue de ces étudiants. Francis VERILLAUD précise que plus de 25 % des candidats sont positionnés sur les doubles diplômes. L'institut a également mis en place des délégations à l'étranger : en Inde, en Chine, aux États-Unis et au Mexique. Le développement de ces délégations permet de recruter de façon continue, en lien direct avec les candidats.

Si le recrutement à l'international constitue un enjeu important pour Sciences Po, plusieurs points de progression ont été identifiés :

- le renforcement des bourses BOUTMY, soit les bourses d'excellence, pour recruter les meilleurs élèves quels que soient leurs niveaux de revenus. 2,3 millions d'euros ont été mis en œuvre au titre du budget 2012, dont 900 000 euros de bourses nouvelles pour le recrutement. L'objectif est d'amplifier ce montant, pour offrir des choix plus fins de candidatures. Francis VERILLAUD constate en effet que dans le cadre du recrutement à l'international, un tiers des étudiants admis ne s'engage pas dans l'institut. Ce taux est de 50 % pour la LSE, pour Princeton ou pour Columbia, et tient au fait que ces candidats, admis dans les meilleures universités, opèrent des choix souvent liés aux conditions financières proposées par les écoles. La bonne position de Sciences Po est due à son positionnement multilingue et à son projet intellectuel différent. Il convient donc également de renforcer cet avantage pour maintenir le taux de présence,
- la professionnalisation du recrutement, avec la création d'une équipe professionnelle dédiée au recrutement, ce qui se pratique dans de nombreuses universités anglo-saxonnes,
- la création de nouvelles délégations dans les grands pays émergents (Brésil, Afrique),
- la poursuite de la construction des écoles, afin d'achever la présentation générale de l'offre de Sciences Po, sous l'angle d'écoles « lisibles » à l'extérieur.

Francis VERILLAUD rappelle les autres points du développement international :

- les coopérations internationales, notamment scientifiques, qui se sont fortement développées, avec de plus en plus de compétition et d'appels à projet, notamment dans le cadre européen,
- les partenariats stratégiques de Sciences Po, avec une dizaine d'universités partenaires, des liens scientifiques et politiques,
- le développement de la communication à l'international, avec l'objectif d'accroître la notoriété de l'institut et sa présence dans les médias (création d'une master class en Inde),

- le développement de la notoriété en dehors du contexte universitaire, auprès du grand public et des différentes autorités,
- le développement des liens avec les entreprises françaises et étrangères, ainsi qu'avec les fondations, en constituant des réseaux dans des pays choisis pour leur importance économique et les flux étudiants qu'ils sont susceptibles de produire, ou encore par rapport au nombre d'anciens élèves qui y résident. Francis VERILLAUD rappelle que la direction de la stratégie et du développement a mis en œuvre deux fondations, en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ces deux fondations permettent de lever des fonds dans ces deux pays,
- en matière d'*executive education*, Sciences Po peut s'appuyer sur l'évolution des marchés de formation, notamment en Inde et en Chine, où la direction de la formation continue de Sciences Po est présente sur des formations de hauts fonctionnaires. En Inde, des formations de courte durée ont été élaborées, avec des déplacements de délégation de personnalités ou par le déplacement de professeurs en Inde.

En conclusion, Francis VERILLAUD souligne trois points : Sciences Po doit prendre acte d'une concurrence de plus en plus aigüe au niveau international et être en phase avec le développement de cette concurrence. Pour y faire face, l'institut doit disposer de ressources importantes dédiées à la création de programmes, à la constitution de délégations à l'étranger, et au développement des bourses. Enfin, l'institution doit maintenir sa volonté d'engagement international et son identité dans le monde d'aujourd'hui.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN remercie Francis VERILLAUD pour la clarté de son exposé. Il lui semble important de poursuivre cette stratégie de développement international. En marge du sujet des bourses, Emmanuel GOLDSTEIN aborde un sujet récurrent et problématique, celui des logements à Paris. Il évoque ensuite l'*offshoring* et propose la création de hubs régionaux, notamment en Asie (Singapour, en l'occurrence), soutenus financièrement par les autorités locales pour servir à la formation initiale et à la formation continue de l'institut.

Christian LESQUESNE remercie Francis VERILLAUD pour son exposé, puis revient sur la valeur ajoutée de la troisième année à l'étranger, qui constitue l'un des points forts de Sciences Po, en matière d'ouverture pour ses étudiants d'une part, et pour l'image de l'institution d'autre part. Il appuie également la demande de Francis VERILLAUD en direction des bourses, et ajoute que la direction de la stratégie et du développement a réalisé un travail de mécénat tout à fait remarquable. Les bourses BOUTMY doivent représenter la priorité en termes de fléchage de financement. Enfin, Christian LEQUESNE considère que Sciences Po doit avoir une politique attractive d'étudiants en doctorat et favoriser l'accueil de profils plus atypiques.

Paul BERNARDET remercie Francis VERILLAUD pour son exposé et félicite la qualité du travail des services. Il soulève ensuite trois questions : celle des étudiants hors Union européenne en cursus diplômant, qui ne viendront pas sans une contribution financière de l'établissement. Il rappelle que ces étudiants payent le maximum de frais d'inscription, soit plus de 9000 euros pour le Collège universitaire et 13 000 euros pour le master. Si les bourses BOUTMY ont été créées pour répondre à ces situations particulières, elles sont insuffisantes pour couvrir la totalité des frais d'inscription. Au nom de l'UNEF, Paul BERNARDET considère que la délivrance de ces bourses doit être articulée sur un critère social et non uniquement un critère d'excellence. La précarité des étudiants étrangers hors UE lui semble par ailleurs renforcée par les garanties non renouvelées de délivrance des bourses lors du passage entre le collège et le master. L'UNEF craint que cette situation finisse par entrer en contradiction avec le critère de démocratisation de Sciences Po et avec une volonté d'ouverture à l'international, qui ne doit pas être cantonnée aux étudiants issus des élites étrangères. S'agissant de la

troisième année, Paul BERNARDET rappelle qu'elle est aussi largement déterminée par des questions financières, notamment pour les questions de destination. L'augmentation des bourses doit donc être également articulée en ce sens. Enfin, Paul BERNARDET évoque l'avenir des étudiants étrangers de Sciences Po en perspective d'une politique française axée sur la fermeture des frontières et la possible remise en cause de l'ouverture internationale de l'institut. L'UNEF se réfère à la circulaire dite « Guéant », qui restreint l'accès au marché du travail pour les étudiants étrangers et augmente le plafond de ressources nécessaires pour étudier en France.

Laurent GERMAIN remercie à son tour Francis VERILLAUD pour sa présentation, puis dit être frappé par le faible nombre d'étudiants chinois. Il demande quelle est la stratégie de l'institut pour accélérer l'accueil de ces étudiants et les échanges avec la Chine. Laurent GERMAIN s'interroge également sur le faible nombre d'étudiants britanniques.

Maxime SAADA aborde la question des établissements concurrents à Sciences Po en matière de politique internationale, qu'il s'agisse d'établissements français ou étrangers, et demande des éléments de comparaison.

Etienne WASMER explique que l'attractivité de l'institut est établie sur la base des classements internationaux ainsi que sur le recrutement des professeurs, composante essentielle de l'internationalisation de Sciences Po. Il rappelle que les postulants à Sciences Po sont aujourd'hui, en majorité, étrangers ou formés à l'étranger (80 % de candidatures internationales en sociologie, économie, sciences politiques, pour les postes offerts par les LABEX). Etienne WASMER ajoute que l'élargissement des postes de recrutement implique beaucoup d'efforts, de déplacements et de ressources financières.

Robert SKIPPON revient sur les visites dans les lycées américains et s'enquiert de la part des visites menées dans les lycées privés et dans les lycées publics.

Hervé FRADET remercie Francis VERILLAUD pour son exposé et s'interroge sur la possibilité d'établir un rapport « sorte de carnet de voyage », pour les étudiants partant à l'étranger, afin qu'ils puissent être évalués sur leur troisième année.

Pierre MEYNARD revient sur les anciens élèves, et déclare que ces derniers seront davantage mobilisés pour développer la démarche internationale, en particulier de *fundraising*. Il remarque ensuite que le rôle des campus dans l'internationalisation a été peu évoqué.

Arnaud BONTEMPS aborde la question de l'articulation entre l'internationalisation des recrutements et la vie étudiante. Il observe des déficits d'intégration des étudiants internationaux parmi les étudiants français, en particulier sur le campus de Paris. Si la barrière de la langue peut en partie expliquer ce phénomène, Arnaud BONTEMPS pointe le nombre restreint de travaux réalisés en commun. Il demande si des pistes d'amélioration sont envisagées à ce niveau. S'agissant de l'état de la concurrence internationale, Arnaud BONTEMPS demande comment est définie la liste des pays prioritaires, présentée en première page du document.

Michel PEBEREAU revient sur l'*offshoring* et explique que dans l'état actuel de la gouvernance, l'institut ne va pas faire évoluer sa stratégie. Pareillement, sur la question financière, les moyens sont renforcés par l'intermédiaire des fondations et Michel PEBEREAU ajoute que Sciences Po va connaître une période plus difficile, pour des raisons liées à la raréfaction des moyens potentiels de l'État, des étudiants et du mécénat. Ces contraintes devront être précisément mesurées avant que ne soient définies de nouvelles étapes de développement.

Francis VERILLAUD revient sur la question du logement, et explique que l'institut dispose d'un service dédié. Il ajoute que les deux tiers des étudiants internationaux ont trouvé un logement à Paris ou sur les campus hors de Paris avant même d'arriver en France.

Avant d'aborder la question des bourses et du logement des étudiants, Nadia MARIK dresse un point sur la direction de la stratégie de développement, qui a pour tâche de développer des relations avec l'État, les collectivités publiques, les entreprises et les donateurs. Le développement de ces relations se fait en appui du projet institutionnel de Sciences Po, dont l'un des points clefs est le développement international. Nadia MARIK explique ensuite que les bourses d'excellence sont un sujet important, qui suscitent des réponses favorables de la part des partenaires de Sciences Po, en particulier des entreprises et des anciens élèves. Ainsi, sur le budget de 2,3 millions des bourses d'excellence BOUTMY hors UE, la direction de la stratégie et du développement en lève un tiers. L'aspect social de ces bourses reste important. À propos de la partie logement, Nadia MARIK explique que Sciences Po a développé des accords avec la Cité Universitaire Internationale de Paris, et dispose de 120 logements. Pour accroître cette offre, Sciences Po pourrait s'associer avec un pays cible de la cité universitaire afin de créer une maison universitaire, et bénéficier de l'ordre de 200 logements. L'institut a également beaucoup travaillé avec la ville de Paris pour la conception de logements pour les étudiants, avec deux projets : celui de la Tombe-Issoire, qui devrait offrir des logements à partir de 2013-2014, et celui de la zone des Batignolles. Nadia MARIK explique qu'il faudrait pouvoir convaincre les anciens élèves de Sciences Po d'apporter leur soutien à la création d'une maison des étudiants.

Michel PEBEREAU considère que les problèmes financiers de l'institut seront une contrainte trop importante pour développer ce type de projets dans les prochaines années.

Francis VERILLAUD revient sur la question des frais de scolarité et fait observer que ceux des principales universités concurrentes (Princeton, Columbia, London School of Economics, Georgetown, etc.) avoisinent les 50 000 dollars par an. En dehors des systèmes de bourse, Sciences Po offre par ailleurs des conditions financières incomparables à celles que peuvent offrir les universités d'excellence américaine. À ceci s'ajoutent les aides de l'État français (aide au logement, sécurité sociale).

S'agissant des questions sur le recrutement doctoral, Francis VERILLAUD explique qu'il est scientifiquement plus pointu. Il invite les professeurs de Sciences Po à développer au maximum les interventions dans un certain nombre de pays, à l'image des master classes créées en Chine ou au Brésil. À la question des étudiants chinois, Francis VERILLAUD répond qu'ils constituent la troisième nationalité représentée à Sciences Po. Grâce à sa délégation en Chine, l'institut organise des entretiens sur place, ce qui n'est pas fait dans les autres pays. Malgré ces entretiens, il n'est pas toujours évident de s'assurer des qualités générales des étudiants recrutés. L'institut fait donc preuve de prudence, d'autant que les étudiants chinois doivent bénéficier d'un suivi particulier, en raison de la différence culturelle qui sépare leur pays du nôtre. Concernant les étudiants britanniques, Francis VERILLAUD fait remarquer qu'il est difficile de convaincre les anglophones de venir étudier, en anglais, en France. Le double diplôme au niveau Bachelor et le relais de Columbia permettent en revanche d'avoir plus d'étudiants américains. Au demeurant, des étudiants britanniques commencent à être accueillis à travers le relais UCL. Francis VERILLAUD ajoute que les étudiants britanniques sont peu nombreux à faire des études au-delà du Bachelor.

Concernant les universités concurrentes, Francis VERILLAUD explique qu'il existe des programmes spécifiques, à défaut de quoi les universités n'ont pas de politique de recrutement international précise et ciblée. Pour ce qui est des écoles, il distingue les écoles de commerce, qui ont organisé des programmes internationaux, mais sur un créneau plus étroit que celui de Sciences Po, si bien que la concurrence est moins forte. Pour ce qui a trait aux écoles d'ingénieurs, elles ont développé des politiques internationales que Francis VERILLAUD qualifie de vigoureuses. En revanche, du fait de leur spécificité, ces formations sont dispensées en français, ce qui ne place pas ces écoles dans une situation concurrentielle comparable à celle de l'institut. Sciences Po est beaucoup plus un concurrent d'institutions universitaires étrangères comme Oxford, LSE, Warwick, Princeton, etc. Soit les étudiants vont aller dans ces universités, soit ils vont refuser de partir à l'étranger pour des raisons financières. S'agissant de la proportion public/privé des lycées américains, Francis VERILLAUD dit ne pas être en mesure de répondre à la question. Il estime qu'il y a de très bons lycées publics américains et affirme que le relais de Columbia y est présent. S'agissant des campus hors de Paris, il déclare que le Collège universitaire de Sciences Po est unique au monde, extrêmement attractif, et organisé en régions.

Aucune autre institution n'est parvenue à créer un programme volontariste qui réponde à la notion de mondialisation, avec une formation basée sur une identité aussi forte et sur une volonté d'acculturation.

Sur la question de l'intégration des étudiants étrangers dans la vie étudiante, Francis VERILLAUD affirme qu'il s'agit d'un sujet important, qui implique de la vigilance et une action continue : l'intégration des étudiants internationaux n'est pas donnée, mais se construit année par année. Vis-à-vis de cette problématique, Francis VERILLAUD fait appel au devoir d'intégration de la communauté étudiante de Sciences Po. Concernant la question de la liste des pays prioritaires, il explique qu'il s'agit des pays qui contiennent des viviers d'étudiants internationaux susceptibles d'aller faire leurs études à l'étranger. Les pays concernés ont donc de fortes dynamiques économiques, sans nécessairement avoir les capacités de satisfaire les besoins de formation de leurs étudiants : la Chine ou l'Inde comptent des viviers considérables d'étudiants qui éprouvent le besoin d'aller faire des études en dehors de leur pays. Pour des raisons volontaristes, l'Afrique a été ajoutée à cet ensemble, à travers le programme Europe-Afrique.

Concernant l'évaluation de la troisième année des étudiants partis à l'étranger, Francis VERILLAUD certifie que ces étudiants sont évalués à leur retour, d'une part sur les résultats qu'ils ont obtenus (l'Europe bénéficie d'un système harmonisé, avec le système des European Credits Transfert System), d'autre part par la rédaction d'un rapport d'étude, accessible aux étudiants des années suivantes, afin qu'ils puissent prendre conscience des points forts et des points faibles des séjours dans telle ville ou telle université.

Michel PEBEREAU précise à l'attention de Christian LEQUESNE que cette spécificité de troisième année à l'étranger sera maintenue dans les années à venir. Il remercie ensuite Francis VERILLAUD pour le travail accompli, tout en rappelant que la politique internationale de Sciences Po a pris un essor tout à fait important depuis une vingtaine d'années, grâce à l'action de Richard DESCOINGS, appuyée par Francis VERILLAUD et la direction internationale.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 19 MARS 2012

Retenu par une urgence le 19 mars, Emmanuel GOLDSTEIN explique qu'il avait donné une procuration, par mail, à Hervé CRES. Celle-ci n'a pas été reportée dans le PV.

Michel PEBEREAU demande à Hervé CRES de vérifier la date du mail, pour que cette procuration soit établie et régularisée, puis soumet le procès-verbal de la séance du 19 mars 2012 au vote.

Sous réserve des modifications transmises au secrétariat, le procès-verbal de la séance du 19 mars 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. ECHANGES D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS DIVERSES

Constance AIMON évoque un projet de loi relatif aux étudiants de Sciences Po des DOM-TOM.

Hervé CRES explique que ce sujet a été instruit par le service juridique, du fait du caractère anticonstitutionnel de certaines dispositions susceptibles d'aboutir à une différence de traitement des territoires nationaux. Sciences Po a donc pris le parti d'ouvrir des centres d'examen dans les DOM-TOM à compter de 2013.

Emmanuel GOLDSTEIN revient sur la dernière séance du Conseil de direction, qui portait sur l'intérim du directeur. À l'occasion de cette séance, il rappelle que le vote n'avait pas d'autre portée que de confirmer l'arrêté du recteur et ne concernait pas les modalités de désignation du successeur de Richard DESCOINGS, contrairement à ce qu'a indiqué un communiqué paru dans la journée du 5 avril. Sans

souhaiter ouvrir de polémique, il lui semble important que les communiqués, qui rendent compte des travaux du Conseil de direction, reflètent bien leur contenu.

Michel PEBEREAU dit s'être occupé de ce point et s'étonne de cette intervention. Il donne lecture d'un document, signé de sa main, en date du 6 avril : « *le Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris, réuni le vendredi 6 avril 2012 à 8 h 30 en salle du Conseil au 13, rue de l'université, a approuvé la nomination d'Hervé CRES en qualité d'administrateur provisoire de l'IEP. La décision du Conseil fait suite à l'arrêté du 5 avril 2012 du chancelier des universités de Paris.* »

Emmanuel GOLDSTEIN en est d'accord, mais rappelle que le communiqué envoyé à la totalité du personnel de l'institut, des étudiants et des enseignants, indique autre chose. Il lui semble que ce communiqué est d'ailleurs toujours en ligne sur le site de l'institut.

Michel PEBEREAU déclare que ce sujet a été traité, et précise que la décision dont il vient de donner lecture est la seule qu'il ait signée. Il ajoute que le procès-verbal de la réunion précédente n'a pas été approuvé au cours de la présente séance, afin que celui-ci soit établi dans des conditions adéquates, compte tenu des circonstances.

Hervé CRES explique qu'à la suite de ce Conseil de direction évoqué par Michel PEBEREAU, le président de la Fondation a souhaité rassurer la communauté sur le fait que le Conseil avait discuté des modalités de succession. Le flash diffusé n'a pas fait mention des votes, et la seule décision qui figure au relevé de la séance exceptionnelle du vendredi 6 avril consiste à apporter son approbation à la décision du chancelier des universités.

Michel PEBEREAU déclare que la lettre dont il a donné lecture sera transmise à Emmanuel GOLDSTEIN. En l'absence d'autres questions, il rappelle que la prochaine séance du Conseil de direction aura lieu le lundi 21 mai, à 8 h 30, en salle François-Goguel.

La séance est levée à 10 heures 19.